## Corrigé du dixième cours

## Transcription textuelle

- 1. Me Aldebert A requis en pntce de mres
- 2. Sales et Jdeclaris Advocatz des parties adverses
- 3. estre faict extraict du Rolle et brevet Sur
- 4. Lequel limposion mentionnee en la Regte a
- 5. este faicte Ayant a cest esfect Icelle Exibe
- 6. ausdt adts et remis devers Le Sr Juge
- 7. et Neanlmoings parce que Lade Cauze y a
- 8. plusieurs parties et plusieurs Advocatz estre
- 9. dict [mot rayé] quil communicquera Ses actes
- 10. a Me Sales adts plus Ancien Entre les mains
- 11. duquel Les aues Les veront pour
- 12. Venir Contester au premier ou bien [dernier]
- 13. devers le greffe

## Transcription pour publication

- 1. M(estr)e Aldebert a requis en p(rése)ntce de m(est)res
- 2. Sales et J. De Claris, advocatz des parties adverses,
- 3. estre faict extraict du rolle et brevet sur
- 4. lequel l'imposi(ti)on mentionnée en la Req(uê)te a
- 5. esté faicte, ayant a cest esfect icelle exibé
- 6. ausd(it)s ad(voca)ts et remis devers le s(ieu)r Juge,
- 7. et néanlmoings parce que lad(it)e cauze y a
- 8. plusieurs parties et plusieurs advocatz estre
- 9. dict [mot rayé] quil communicquera ses actes
- 10. à M(estr)e Sales, ad(voca)ts plus ancien, entre les mains
- 11. duquel les au(tr)es les veront pour
- 12. venir contester au premier ou bien [dernier]
- 13. devers le greffe